

Rapport annuel 2006-2007



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**



Sommaire

Lettres de présentation	2
Les membres du Bureau et le personnel	3
Rapport du président et directeur général	4
Activités du Bureau et du comité administratif	13
Hommages	16
Rapport de la syndique	18
Comités statutaires	19
Comités facultatifs et <i>ad hoc</i>	26
Tableau des membres	27
États financiers	28

Éditeur

**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**
235, boul. René-Lévesque Est -
Bureau 601
Montréal (Québec) H2X 1N8
téléphone : (514) 282-9123
sans frais : 1 888 232-9123
télécopieur : (514) 282-9541
courriel : info@ooaq.qc.ca
site web : www.ooaq.qc.ca

Conception et mise en pages
Sylvie Roberge

Révision
André Roy

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-9808419-6-5

Lettres de présentation

Montréal, octobre 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec, Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Jacques P. Dupuis, Ministre de la Justice et
ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, octobre 2007

Maître Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Louis Beaulieu, MOA
président et directeur général

Montréal, octobre 2007

Monsieur Gaétan Lemoyne, Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2007.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Louis Beaulieu, MOA
président et directeur général

Les membres du Bureau et le personnel de l'Ordre

Les membres du Bureau

Président et directeur général	Louis	Beaulieu	orthophoniste
Vice-présidente	Christiane	Morrow	orthophoniste
Trésorière	Geneviève	Lemieux	orthophoniste
Administrateurs	Éric	Bégin	audiologiste
	Sylvie A.	Bilodeau	audiologiste
	Marie-Pierre	Caouette	orthophoniste
	Isabelle	Ducharme	orthophoniste
	Ruth	Gesser	orthophoniste
	Michelyne	Hubert	orthophoniste
	Ginette	Lafleur	audiologiste
	Chantale	Larocque	orthophoniste
	Daphné	Larose	orthophoniste
Danièle	Paquette	orthophoniste	
Sophie	Waridel	audiologiste	
Administrateurs nommés par l'Office des professions	Claude	Langlais	administrateur nommé
	James	Archibald	administrateur nommé
	Jean-Pierre	Tremblay	administrateur nommé

Les membres du comité administratif

Louis	Beaulieu	orthophoniste
Christiane	Morrow	orthophoniste
Geneviève	Lemieux	orthophoniste
Sylvie A.	Bilodeau	audiologiste
Claude	Langlais	administrateur nommé

Le personnel de l'Ordre

Président et directeur général
Louis Beaulieu, MOA

*Directrice générale adjointe et
secrétaire de l'Ordre*
Lucie Provencher, MBA, Adm. A.

*Conseiller aux affaires financières
et contrôleur*
Conrad Hamel, FIAC, Adm. A.

Syndique
Nicole Archambault Moreno, M.A.

Secrétaire-réceptionniste
France Asselin

Réceptionniste-commis
Danielle Désormeaux

Secrétaire
Lucie Deslières

*Conseillère aux affaires
professionnelles (orthophonie)*
Céline Giroux, MOA

Secrétaire de direction
Thérèse Kirouac

*Conseillère aux affaires professionnelles
(audiologie) et secrétaire du comité
d'inspection professionnelle*
France Lacombe, MOA

Responsable de l'admission
Carmen Phénix, MOA

Secrétaire aux communications
Sylvie Roberge

Réceptionniste-commis
Sonia Zouaoui

Les membres du Bureau
et le personnel
de l'Ordre

Rapport du président et directeur général



Faits saillants

En 2006-2007, l'Ordre s'est investi à fond pour une plus grande protection du public. Il a également maintenu les efforts pour créer une plus grande accessibilité aux services professionnels qui doivent être assurés par des audiologistes et des orthophonistes.

L'Ordre est intervenu dans plusieurs dossiers en lien avec l'application du *Code des professions*. Il a présenté à l'Office des professions du Québec des *Commentaires sur le Rapport portant sur la modernisation des professions en santé mentale et en relations humaines* et le *Mémoire de l'Ordre en vue d'apporter des modifications aux articles 36 m), 37 m) et 37.1 du Code des professions*. Par le premier document, l'Ordre tient à rappeler qu'il partage le constat qu'il faut améliorer la protection du public en santé mentale, mais qu'il importe de s'assurer de réserver des activités professionnelles aux différents groupes en lien avec leurs compétences réelles. Ainsi, l'Ordre s'inquiète de certaines activités reliées au langage, à l'audition et à la communication que l'on souhaiterait réserver à d'autres professionnels que les orthophonistes et les audiologistes. Relativement au mémoire déposé, l'Ordre demande que la révision du champ d'exercice de ses membres soit complétée, que l'on réserve le titre « Speech-Language Pathologist » et que de nouvelles activités leur soient accordées. Il s'agit là de mesures attendues depuis plusieurs années et qui concourraient directement à la protection du public. De même, le *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OOAQ* a été adopté et institue officiellement les catégories « audiologiste » et « orthophoniste ».

Les dossiers touchant le langage écrit, les troubles de la déglutition/dysphagie ainsi que ceux reliés à l'exercice de l'audiologie, tout particulièrement auprès des travailleurs atteints d'une surdité professionnelle, ont mobilisé beaucoup d'énergie. L'Ordre a diffusé largement l'*Avis de l'OOAQ sur le rôle de l'orthophoniste en langage écrit chez les jeunes* auprès des commissions scolaires et des autres partenaires du monde de l'éducation. Il a fait de même sur la question des

troubles de la déglutition en transmettant quatre documents auprès de l'ensemble des établissements et des partenaires du monde de la santé et des services sociaux. Finalement, après maintes tentatives infructueuses d'amorcer un dialogue avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'Ordre a décidé d'intenter un recours judiciaire contre la CSST afin de faire invalider l'entente signée avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) puisque celle-ci est susceptible d'engendrer des préjudices pour les travailleurs et qu'elle s'inscrit en contradiction avec des lois du Québec. L'Ordre a également déployé des actions en lien avec l'entrée en vigueur de nouvelles mesures associées au *Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie*.

Dans la poursuite des efforts constants accomplis depuis plus d'une dizaine d'années pour trouver des solutions aux pénuries d'effectif, l'Ordre est heureux de constater l'augmentation de 10 étudiants en orthophonie à l'Université Laval et vraisemblablement d'une dizaine supplémentaire à l'Université de Montréal. Bien que l'on soit toujours loin de la cible de 50 nouvelles places déterminée lors des travaux sur la planification de la main-d'œuvre en 2004 tenus par le gouvernement du Québec, ces progrès sont réels. L'Ordre continuera de déployer tous les efforts possibles pour que les programmes d'orthophonie et d'audiologie des universités obtiennent les ressources requises, notamment en lien avec le nombre de professeurs et les cliniques universitaires. La 5^e mission de recrutement d'orthophonistes belges a permis d'amener 10 nouveaux professionnels au cours de l'exercice financier. De plus, l'Ordre souhaite ardemment que l'on développe des cheminements plus appropriés en formation d'appoint pour les candidats à l'exercice de la profession qui nous viennent de l'étranger et qui ne peuvent obtenir une équivalence sans avoir complété des cours ou des stages.

Les célébrations du 50^e anniversaire de l'Ordre ont culminé lors du 13^e Congrès scientifique de l'Ordre et d'un grand gala, en juin 2006, à Gatineau. La publication souvenir *1955-2005 Les audiologistes et les orthophonistes au service de la population – Citoyennes et citoyens à part entière* a réuni de nombreux acteurs de la sphère politique, associatives, de l'éducation et des partenaires d'affaires.

L'Ordre a adopté son plan stratégique 2006-2011 tout en précisant sa mission et en réaffirmant sa volonté d'agir toujours plus pour la protection du public en soutenant ses membres dans l'exercice de leur profession et de conseiller l'autorité publique. La 1^{re} édition du *concours Villes et villages paisibles^{MC}* s'est tenue et la municipalité de Val-Joli en Estrie a été récompensée pour ses efforts. De même, l'Ordre a tenu la 2^e *Journée sans bruit* dans plusieurs écoles du Québec.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez constater l'ensemble de l'action de l'Ordre en prenant connaissance de ses réalisations, fruits du travail de la permanence et des bénévoles.

Louis Beaulieu

Louis Beaulieu, MOA

Rapport du président et directeur général

L'exercice 2006-2007 plus en détail

INTRODUCTION

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau de l'Ordre a adopté la planification stratégique 2006-2011. En juin 2006, dans le cadre du 13^e Congrès, l'Ordre a célébré son 50^e anniversaire lors d'un Gala. De même, un cahier souvenir a été publié avec le concours de nombreux partenaires, retraçant des moments forts de notre histoire. Il y a lieu également de souligner que l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal a célébré le 50^e anniversaire de la création du premier programme canadien et québécois, inauguré en 1956.

Cette année, plusieurs nouveaux administrateurs ont été élus au Bureau de l'Ordre, car leur nombre est maintenant de 17, reflétant ainsi l'accroissement du nombre de membres. Il s'agit des audiologistes Ginette Lafleur (région Nord) et Sophie Waridel (région Ouest) et des orthophonistes Danièle Paquette (région Centre), Marie-Pierre Caouette (région Sud), Michelyne Hubert, Ruth Gesser et Isabelle Ducharme (région de Montréal). M. Jean-Pierre Tremblay a été nommé par l'Office des professions du Québec à titre de représentant du public. Mmes Christiane Morrow et Geneviève Lemieux ont poursuivi leur fonction à titre de vice-présidente et de trésorière, respectivement.

La tournée des régions s'est poursuivie dans 11 régions du Québec. Elle se poursuivra sur une base plus régulière, à raison du tiers des régions du Québec annuellement, sur un cycle triennal.

Au 31 mars 2007, 107 nouveaux membres ont été admis et 8 se sont réinscrits, pour un total de 1771, dont 281 audiologistes et 1 490 orthophonistes. Les dépenses de l'Ordre ont été de 1 037 959 dollars, pour 1 006 810 dollars de revenus. À la fin de l'année, l'avoir des membres totalise 100 123 dollars.

LES PRIX DE L'ORDRE ET REMERCIEMENTS

Plusieurs de nos collègues se sont illustrés au cours de l'année et ont été honorés par l'Ordre. Au nom de tous, je désire les féliciter.

L'audiologiste Éric Huard et l'orthophoniste Janick Bisson se sont vus décerner le *prix Germaine Huot 2006* pour leurs réalisations exceptionnelles reliées à des logiciels éducatifs. Les *prix Cardozo-Coderre 2006* ont été remis aux finissants

des programmes d'orthophonie et d'audiologie des universités québécoises. Pour l'Université de Montréal, les lauréats sont Mmes Christiane Poirier (audiologie) et Mélissa Roy (orthophonie). Pour l'Université Laval, Mme Julie Lafrenière, (orthophonie). Malheureusement aucun finissant de l'Université McGill n'a présenté sa candidature. À la suite de la première édition du *Concours Villes et villages paisibles^{MC}*, une mention d'excellence a été décernée à la municipalité de Val-Joli en Estrie, pour une initiative visant à favoriser la diminution du bruit dans cette municipalité. Ce concours vise à encourager les communautés et les décideurs locaux à prendre en compte la variable du bruit dans la gestion de l'environnement afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens. Le jury était présidé par l'audiologiste Michel Picard, Ph.D. et les membres étaient : M^e Jean Héту, avocat, les audiologistes Chantal Laroche, Ph.D. et Tony Leroux, Ph.D. et moi-même.

D'entrée de jeu, je tiens à remercier tout le personnel de l'Ordre et tout particulièrement Mme Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre. Je veux également témoigner de tout mon respect et chaudement remercier la centaine de bénévoles qui assurent des fonctions essentielles dans l'organisation. Leur engagement et leur dévouement conjugués au travail soutenu du personnel de l'Ordre permettent de remplir avec intensité la mission de protection du public que le législateur nous a confiée.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

APPLICATION DU CODE DES PROFESSIONS ET ACTIVITÉS RÉSERVÉES AUX MEMBRES DE L'ORDRE

De manière à s'acquitter de sa mission, l'Ordre pose les actions qui visent à assurer la protection du public. Nombre d'entre elles sont en lien avec le champ d'exercice et les activités réservées aux membres de l'Ordre.

Au regard des travaux entourant la modernisation des champs et des activités en santé mentale et en relations humaines, l'Ordre a rencontré le président du comité d'experts, le Dr Jean-Bernard Trudeau afin de lui faire part de sa déception quant à la manière dont se sont déroulés les travaux, tout particulièrement l'absence de consultation auprès de l'Ordre et de ses membres. La vice-présidente de l'OPQ assistait également à cette rencontre. Dans la foulée, l'Ordre a acheminé à l'Office ainsi qu'au ministre responsable de l'application des lois professionnelles le document *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec portant sur le Rapport du comité d'experts – Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale*

Rapport du président et directeur général

et en relations humaines (avril 2006). Au cours de l'été, une rencontre de travail s'est tenue avec la vice-présidente de l'Office durant laquelle l'Ordre a présenté l'étude comparative des formations initiales en langage et en communication pour les futurs orthophonistes, psychologues et orthopédagogues, pour l'ensemble des programmes des universités québécoises et d'Ottawa. Bien que l'on ait indiqué reconnaître l'à-propos de plusieurs de nos demandes, l'Ordre déplore que l'Office ne l'ait pas formellement inclus dans la suite des travaux.

En décembre 2006, le *Mémoire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec en vue d'apporter des modifications aux articles 36 m), 37 m) et 37.1 du Code des professions* a été adopté par le Bureau de l'Ordre puis transmis aux autorités compétentes. On y requiert tout particulièrement que le titre « Speech Language Pathologist », des abréviations et des initiales soient réservés, que des ajustements soient apportés au champ d'exercice, aux titres professionnels ainsi qu'aux activités à réserver, tout particulièrement par des précisions aux activités actuelles et par l'octroi de nouvelles activités, dont celles liées à la prescription. Finalement, une délégation de l'Ordre a rencontré le président de l'Office en février 2007 pour rediscuter de l'ensemble de cette question ainsi que celle des empiètements répétitifs des audioprothésistes dans le champ d'exercice et sur les activités réservées aux membres de l'Ordre. À la fin de l'exercice financier, l'Ordre est toujours en attente de connaître les intentions de l'Office dans ces dossiers.

En ce qui concerne les travaux du comité bipartite formés de représentants de l'Ordre des audioprothésistes du Québec et l'OOAQ, il est malheureux de constater que l'on ait dû les interrompre. Il appert en effet qu'au-delà de s'entendre sur l'importance d'agir en prévention, il n'a pas été possible de progresser de manière significative dans une perspective de complémentarité sur les autres questions entourant l'évaluation, la prescription, le traitement et l'intervention.

Il y a lieu de se réjouir de l'entrée en vigueur, en janvier 2007, des nouvelles dispositions du *Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie*. Ces dispositions prévoient que toute personne de plus de 65 ans et de moins de 18 ans doit maintenant bénéficier d'une évaluation de ses limitations auditives et de ses besoins par un audiologiste. L'Ordre espère que l'offre de services en audiologie sera accrue afin de répondre à la demande, sur l'ensemble du territoire québécois. Rappelons que l'Ordre a proposé au ministère de la Santé et des Services sociaux une panoplie de mesures à cette fin.

L'Ordre a également agi dans le dossier des implants osseux en soulignant l'intérêt de l'avis *Les aides de correction auditive à ancrage osseux* publié par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS), tout en insistant sur le fait que la nature des interventions appelle à une action de l'audiologiste auprès des clients concernés.

L'Ordre est intervenu auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) en lien avec les services qui doivent être offerts aux travailleurs atteints d'une surdité professionnelle. En suivi de ses interventions de mars 2006, l'Ordre a vivement dénoncé l'entente intervenue entre la CSST et l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) qui, à notre avis, ne respecte pas les lois en vigueur au Québec. De plus, elle attribue des rôles aux audioprothésistes les plaçant en situation de conflit de rôle et potentiellement d'intérêt. Après plusieurs tentatives, malheureusement infructueuses, en vue d'établir un dialogue avec la CSST, l'Ordre a décidé, à la fin mars, d'intenter un recours judiciaire contre la Commission afin de faire déclarer nulle cette entente.

L'Ordre a finalement demandé au Collège de Rosemont des informations sur la nature de la formation dispensée aux étudiants de ce programme, notamment en lien avec le rôle de l'audiologiste, son champ d'exercice et les activités qui lui sont réservées par les lois et les règlements du Québec.

L'*Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le rôle de l'orthophoniste en langage écrit chez les jeunes* a été adopté en octobre 2006. Il rappelle la compétence de l'orthophoniste en ces matières ainsi que l'importance que l'évaluation du langage dans l'ensemble de ses modalités, orale comme écrite, soit réalisée par ce professionnel, en collaboration avec d'autres intervenants. L'action de l'orthophoniste en prévention et pour le traitement et l'intervention y est également soulignée, le tout s'appuyant sur le *Code des professions*. Cet avis a été largement diffusé auprès des acteurs de l'éducation, tout particulièrement les commissions scolaires, ainsi que des principaux joueurs de la santé et des services sociaux.

Le comité d'orthophonie scolaire a entamé des travaux en vue de formuler un *Avis complémentaire à l'avis Maîtriser la langue pour relever le défi des sociétés modernes* en vue de soutenir les orthophonistes dans la formulation de recommandations relativement à l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, pour les élèves présentant des difficultés ou des troubles du langage et de la communication.

Rapport du président et directeur général

Le comité *ad hoc* en troubles primaires du langage/dysphasie a présenté une activité de formation et d'échanges à l'intention des orthophonistes lors du Congrès de l'Ordre. À partir des résultats du sondage réalisé auprès des utilisateurs du *Guide et outils cliniques sur les troubles primaires du langage (dysphasie)*, des travaux ont été menés, notamment ceux entourant la révision de la grille de mesure des habitudes de vie liées à la communication pour les enfants présentant un trouble primaire du langage avec le Réseau international sur le *Processus de production du handicap (RIPPH)*. Un groupe de l'Outaouais approfondit la question des troubles envahissants du développement en lien avec ceux des troubles primaires du langage. Le comité s'est également affairé à établir le contenu d'une formation qui devrait être donnée en 2008. Au 31 mars 2007, plus de 1000 orthophonistes s'étaient procuré un exemplaire du guide et des outils cliniques.

Le comité *ad hoc* sur les troubles du traitement auditif a pratiquement complété son mandat.

Finalement, le comité interordre en dysphagie regroupant des représentants de l'OOAQ, de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) et de l'Ordre professionnels des diététistes du Québec (OPDQ) a dû interrompre ses travaux car il n'était pas possible d'en arriver à un accord commun sur les suites à donner. En effet, ni l'OEQ, ni l'OPDQ n'acceptaient l'invitation formulée par notre Ordre de s'engager dans une démarche visant à examiner la formation des différents professionnels. Les trois documents produits par l'Ordre lors du précédent exercice et le *Sommaire et résumé, Troubles de la déglutition – Dysphagie* (décembre 2006) ont été expédiés à tous les centres de santé et de services sociaux, aux centres de réadaptation en déficience physique, à leurs associations respectives ainsi qu'aux ministères et autres partenaires concernés. L'Ordre a officiellement demandé à l'OPQ de procéder aux travaux requis en vue d'établir un référentiel de compétence qui permettrait notamment de définir les niveaux d'évaluation possibles en lien avec la dysphagie. L'Office n'a pas donné suite à cette demande mais a participé à des rencontres avec les principales associations d'employeurs qui ont permis d'apporter des clarifications en lien avec la marge de manœuvre dont dispose les établissements en matière d'organisation des services.

POUR CONTRER LA PÉNURIE

Encore cette année, l'Ordre a poursuivi ses actions pour lutter contre la pénurie de professionnels audiologistes et orthophonistes. Des progrès ont été accomplis et un plus grand nombre d'étudiants seront admis dans les universités.

EFFORTS POUR ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

L'Ordre se réjouit de l'augmentation de 10 places en orthophonie à l'Université de Montréal prévue pour septembre 2007. Du côté audiologie, le nombre d'admissions se maintiendra à 25. Il faut espérer que l'École d'orthophonie et d'audiologie puisse poursuivre l'accroissement du nombre de places, dans ces programmes.

Du côté de l'Université Laval, le nombre de places à la maîtrise en orthophonie passera de 25 à 35 à l'automne 2007. Il faut espérer que les ressources nécessaires pour soutenir ces efforts seront au rendez-vous afin de permettre que la seconde phase d'accroissement, soit de 35 à 50 places, puisse se réaliser dès septembre 2008.

Finalement, on prévoit accroître de deux le nombre de places à l'Université McGill, le portant de 25 à 27, soit le maximum possible compte tenu des espaces disponibles.

Il importe de rappeler que cette augmentation de 20 places en orthophonie dans nos universités québécoises contribuera à répondre à 40 % de la cible identifiée lors de l'exercice de la planification de la main-d'œuvre réalisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2002 (actualisé en 2004) et dans lequel on recommande de créer 50 places additionnelles en orthophonie au Québec. En ce qui concerne l'accroissement du nombre de places en audiologie, les initiatives heureuses de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal devraient permettre d'apporter une réponse plus juste au besoin de main-d'œuvre, dans la mesure où le nombre de diplômés correspondra à celui des admissions.

Les travaux en vue de soutenir la mise en place de mesures pour soutenir la réalisation des stages en formation initiale, dont la création de cliniques universitaires, se sont poursuivis et les récents développements sont encourageants. Avec annuellement près de 900 stages à réaliser en orthophonie et près de 200 en audiologie, il est pressant que les universités et les milieux d'enseignement cliniques soient mieux soutenus.

L'Ordre a également poursuivi les discussions amorcées avec les universités en vue de faciliter l'accès à la formation d'appoint pour les candidats en processus de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation. La mise en place de telles mesures s'avère importante pour permettre de contribuer aux efforts requis pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre.

Rapport du président et directeur général

RECRUTEMENT À L'ÉTRANGER

La 5^e mission de recrutement d'orthophonistes en Belgique, qui s'est tenue du 2 au 6 mai 2006 sous l'égide de Recrutement Santé Québec, a permis d'amener cette année 12 orthophonistes au Québec, dont 9 exerçant en milieu de santé et 3 en milieu scolaire. Ainsi, au cours des cinq dernières années, ce sont près d'une cinquantaine de professionnels qui sont venus exercer la profession chez nous et qui ont pu ainsi assurer des services à plusieurs milliers de nos concitoyens à la grandeur du Québec.

Cette année, 8 collègues ont complété l'ensemble des exigences en formation d'appoint et obtenu un permis permanent, portant à 11 le total des personnes s'étant qualifiées depuis 2001, année de la première mission de recrutement en Belgique. On prévoit que 10 autres personnes obtiendront leur permis permanent au début du prochain exercice.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

Immigration

L'Ordre a poursuivi ses travaux en vue de favoriser la reconnaissance des compétences des candidats à l'exercice de nos professions. Une deuxième session de l'*Examen de reconnaissance d'équivalence de la formation* (EREF) en orthophonie s'est tenue en décembre 2006 et 5 personnes y ont participé. Deux personnes ont réussi l'examen et sont en cours de stage, dernière étape à compléter afin de répondre à l'ensemble des exigences pour se qualifier à une équivalence de la formation.

Les travaux de développement de l'EREF ont été présentés au *Council on Licensure, Enforcement and Regulation* à Alexandria, en Virginie (États-Unis), en septembre 2006. Les discussions entre les organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie, en vue d'une utilisation élargie de cet examen et pour développer un examen spécifique pour l'audiologie, se poursuivent.

Éducation

Une rencontre est prévue, au début du prochain exercice, avec la direction de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin de discuter de différents sujets, notamment de l'avis de l'Ordre sur le rôle de l'orthophoniste en langage écrit.

L'Ordre a pu prendre connaissance du *Plan de classification – Personnel professionnel des commissions scolaires franco-phones* (octobre 2006) et il est heureux de constater que les descriptions de rôles et fonctions pour les orthophonistes distinguent des activités spécifiques pour ces derniers, notamment en matière d'évaluation et de détermination du plan de traitement et d'intervention orthophonique. Ainsi, la description de la fonction d'agent de correction de la parole et du langage prévoit que ce dernier doit agir conformément au plan établi par l'orthophoniste. L'Ordre considère les modifications apportées comme un pas important en faveur de la protection du public bien que des précisions doivent encore être apportées à ce chapitre.

Les travaux dans le dossier du programme d'études collégiales *Stratégies d'intervention en développement du langage* se sont poursuivis entre l'Ordre et le Consortium des trois cégeps promoteurs (La Pocatière, Rosemont et Rimouski). Près d'une dizaine de cégeps offrent cette formation dans plusieurs régions du Québec avec le concours express d'une douzaine d'orthophonistes qui y assurent l'essentiel de la formation. Des rencontres de concertation ont eu lieu avec les orthophonistes et les différents partenaires afin de veiller à promouvoir la plus grande cohésion possible dans une perspective de protection de public et de gestion des risques de préjudice. Il importe de rappeler que cette attestation vise essentiellement à amener les éducateurs spécialisés et les éducateurs à la petite enfance à développer leurs connaissances et leurs habiletés afin de stimuler plus adéquatement les enfants et travailler en plus grande complémentarité avec les orthophonistes.

Santé et services sociaux

L'Ordre a rencontré le cabinet de la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, en lien avec les nouvelles dispositions du *Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*, concernant les personnes de 65 à 74 ans. On y a aussi abordé le sujet des services à rendre à la clientèle, tout particulièrement les 0 à 18 ans, présentant une déficience du langage et de la parole. La question du dépistage néo-natal de la surdité a été également discutée et les autorités politiques affirment être en attente d'un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec. Finalement la question de l'entente signée entre la CSST et l'APAQ a été également portée à l'attention du cabinet. Une rencontre sur ces sujets s'est aussi tenue avec le Service des personnes handicapées, en janvier 2007.

Rapport du président et directeur général

Commission de la Santé et Sécurité du travail (CSST)

Tel que mentionné précédemment, l'Ordre a cherché à établir un dialogue avec la CSST et faute d'intérêt de la part de la Commission, l'Ordre a décidé à la fin mars d'intenter un recours judiciaire contre cette dernière afin de faire déclarer la nullité de l'entente intervenue entre la CSST et l'APAQ.

L'Ordre a participé au Grand rendez-vous Santé et Sécurité du travail 2006 afin de sensibiliser les travailleurs et les employeurs aux risques associés à la surdité professionnelle. Cette activité a été rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs audiologistes et d'étudiants en audiologie inscrits à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal.

Office québécois de la langue française (OQLF)

Encore cette année, une rencontre d'information à l'intention des étudiants de la première année du programme de maîtrise de l'Université McGill a été tenue en collaboration avec l'OQLF pour faire connaître plus précisément les exigences de la *Charte de la langue française* et l'importance de démontrer une maîtrise suffisante de la langue française pour l'exercice de la profession au Québec.

L'entente exceptionnelle – survenue avec l'Office dans le cadre d'une période d'ajustement suivant l'entrée en vigueur des activités réservées aux membres de l'Ordre – s'est terminée le 31 décembre 2006. Elle aura permis de favoriser l'accès aux services à plusieurs centaines de concitoyens anglophones. Fait intéressant, plus de 80 % des personnes engagées dans cette démarche de francisation qui ont bénéficié de cette entente, ont pu obtenir un permis permanent de l'Ordre.

Régie des Rentes du Québec (RRQ)

Des travaux sont en cours avec la Régie des rentes du Québec afin de réviser les critères d'admissibilité pour les enfants présentant une déficience langagière, avec pour objectif final de revoir certaines dispositions du *Règlement sur le supplément pour enfant handicapé*.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

M^e Yvan Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, a déposé en décembre 2006, le projet de Loi n^o 56, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*, qui visaient à moderniser le fonctionnement des ordres, notamment en matière d'inspection et de

discipline. Malheureusement, ce projet est mort au feuillet avec le déclenchement des élections provinciales de 2007. Il faut espérer que le gouvernement déposera, au plus tôt, un nouveau projet loi.

Aussi, l'Ordre se prépare à l'entrée en vigueur du projet de Loi n^o 86 visant à assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels au sein des ordres professionnels.

Office des professions du Québec (OPQ)

À l'invitation de l'Office, l'Ordre a participé à plusieurs consultations, notamment celles portant sur les projets de modifications au *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* et au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, en s'appuyant sur les travaux du Conseil interprofessionnel qui a formulé des commentaires sur ces projets.

Tel qu'évoqué précédemment, plusieurs représentations, soit par le dépôt de documents ou lors de rencontres, ont été faites auprès de l'Office en lien avec la modernisation des champs de pratique en santé mentale. Il en a été de même au regard des dossiers liés aux audioprothésistes, à la CSST ainsi qu'aux troubles de la déglutition/dysphagie.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Après avoir agi pendant 6 ans à titre de vice-président, j'ai été élu, en mai 2006, président du Conseil, pour un mandat de 2 ans. Mme Christiane Morrow, orthophoniste et vice-présidente de l'Ordre y a représenté l'Ordre au cours de l'exercice, et ce depuis le printemps 2006. Les titulaires de différentes fonctions au sein de l'Ordre ont participé aux forums et autres activités de formation du CIQ.

Universités

Au cours de l'exercice financier, des rencontres ont eu lieu avec les représentants des universités, notamment sur la question des pénuries. Avec l'Université de Montréal, le projet de doctorat professionnel en audiologie (D.Aud.) a aussi fait l'objet d'échanges et un comité *ad hoc* sur la formation des audiologistes devrait entreprendre sous peu des travaux sur les besoins de formation en lien avec l'exercice de l'audiologie. J'ai prononcé une allocution dans le cadre de la cérémonie organisée en octobre pour célébrer le 50^e anniversaire de la création du programme de maîtrise en orthophonie et audiologie à l'Université de Montréal. Des enseignements sur le système professionnel, l'éthique et la déontologie ainsi que sur les normes de compétence clinique et la tenue des dossiers et des bureaux ont été prodigués aux étudiants des trois universités.

Rapport du président et directeur général

ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

L' Alliance des ordres et associations d'orthophonistes et d'audiologistes du Canada ayant une mission de protection du public a poursuivi lentement mais sûrement ses travaux. Deux rencontres de travail ont été tenues sur les questions entourant l'admission, le maintien des compétences et la qualité de l'exercice professionnel ainsi que sur le développement de collaborations visant à accroître l'efficacité des différentes organisations. Mme Carmen Phénix, responsable de l'admission, a poursuivi son engagement au sein du comité d'agrément du Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO).

Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (OAOO), notamment sur la question de l'EREF.

Une rencontre a eu lieu avec Mme Stacey Weber, présidente de l'Académie canadienne d'audiologie et M. André Marcoux, président élu.

Une rencontre a été tenue avec le comité de pratique privée de l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA) et des échanges réguliers ont eu lieu avec les officiers de l'association.

PARTENAIRES DU MONDE ASSOCIATIF

Fidèle à son habitude, l'Ordre a poursuivi ses collaborations avec plusieurs partenaires du monde associatif. Des rencontres ont eu lieu avec des représentants du Centre québécois de la déficience auditive (CQDA), l'Association des aphasiques de Montréal (pièce de théâtre) et l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA).

L'Ordre a rencontré l'Association des commissions scolaires anglophones pour discuter de différents dossiers, notamment en lien avec les permis temporaires délivrés en conformité avec les exigences de la *Charte de la langue française*.

L'Ordre a aussi travaillé avec l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec ainsi que l'Association québécoise des centres de santé et de services sociaux.

AVIS, MÉMOIRES ET AUTRES TRAVAUX DE L'ORDRE

Cette année encore, plusieurs mémoires, avis ou documents à caractère normatif ont été produits. Ces documents sont principalement le fruit du travail de plusieurs bénévoles réunis au sein de comités *ad hoc* qui conjuguent leurs compétences acquises auprès de diverses clientèles au sein de différents environnements de travail. Ces contributions des pairs sont essentielles pour établir les documents qui constituent le discours officiel de l'Ordre.

Les mémoires, avis et document à caractère normatif suivants ont été adoptés ou modifiés par le Bureau de l'Ordre :

- *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec portant sur le Rapport du comité d'experts – Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines* (avril 2006);
- *Mémoire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec en vue d'apporter des modifications aux articles 36 m), 37 m) et 37.1 du Code des professions* (décembre 2006);
- *Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le rôle de l'orthophoniste en langage écrit chez les jeunes* (octobre 2006);
- *Guide de pratique sur la tenue de dossier en CLSC à l'intention des orthophonistes* (mars 2007) [modifié];
- *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de révision des prothèses auditives attribuées par le régime de la CSST à ses travailleurs atteints de surdit  professionnelle* (mars 2006, d pos  lors de l'exercice 2006);
- *Sommaire et r sum , Troubles de la d glutition – Dysphagie* (d cembre 2006).

Rapport du président et directeur général

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

L'Ordre s'est à nouveau acquitté de sa mission de protection du public en favorisant la surveillance et l'amélioration de l'exercice professionnel. Le comité d'inspection professionnelle a réalisé 200 activités de surveillance, dont 150 inspections indirectes et 50 visites d'inspection générale. Les conseillères professionnelles ont contribué à l'amélioration de l'exercice en apportant des réponses aux nombreuses questions formulées par les membres tout au long de l'année. Elles ont également participé aux travaux de plusieurs comités *ad hoc*. De plus, elles ont répondu à un grand nombre de demandes provenant du public, d'organismes ou d'associations.

Du côté de la formation continue, trois activités ont été organisées en orthophonie dans la région de Montréal et une en audiologie. Des discussions, ainsi qu'une rencontre, avec les partenaires de l'Ordre que sont les universités et l'AQOA ont été amorcées en vue de favoriser une plus grande concertation dans l'offre de formation continue. Finalement, l'Ordre a tenu son 13^e Congrès à Gatineau les 1, 2 et 3 juin 2006 sous le thème *Nos sources, nos affluents, nos vagues : 50 ans déjà !* Près de 500 audiologistes et orthophonistes y ont participé en profitant d'un programme scientifique de haut niveau où près de 50 présentations ont été données. Les précongrès qui ont porté sur le langage écrit et sur le bruit ont également regroupé un nombre record de participants, soit 345. En février 2007, l'Ordre a tenu le Colloque en langage écrit, à St-Hyacinthe. Ajoutons également que l'Ordre s'est associé au CH Sainte-Justine en vue de la tenue du 1^{er} colloque international en audiologie pédiatrique qui devrait se tenir en septembre 2007. L'audiologiste Éric Bégin a été nommé membre du comité scientifique du colloque, à titre de représentant de l'Ordre. Le programme de formation en ajustement des prothèses auditives (M.à.p.) est en préparation et sera accessible au courant de l'exercice 2007-2008.

Le comité d'admission a traité près de 40 demandes, tant en équivalence de diplôme que de la formation.

Le comité des publications a orchestré la parution de quatre numéros de la revue *Fréquences* dont la facture a été complètement révisée afin de la dynamiser. Les thématiques suivantes ont été traitées : *Le bruit et la santé*; *Le vieillissement et la communication*; *Troubles de la parole, troubles du langage et dysphagie*; et *Troubles du langage écrit chez les enfants de 0 à 18 ans – Dyslexie*. Cinq numéros du *Parentèses* ont aussi été publiés. Le bottin de l'Ordre a également été produit sous forme d'un cartable qui favorisera une utilisation plus écologique et durable. L'Ordre a finalement publié un numéro spécial sur le 50^e anniversaire de l'Ordre : *1955-2005 Les audiologistes et les orthophonistes au service de la population* –

Citoyennes et citoyens à part entière, numéro auquel un grand nombre d'acteurs de notre société a participé.

Le comité de communication a travaillé à l'organisation des activités du mois de mai 2006, mois de la communication et de ses troubles, qui a porté tout particulièrement sur le 50^e anniversaire de l'Ordre. Une affiche regroupant 50 personnes, individus provenant du milieu associatif, des membres ou des employés de l'Ordre, a été produite et diffusée. Une déclinaison du concept a été intégrée au site Internet de l'Ordre. L'objectif de cette campagne était de rappeler le rôle unique des audiologistes et des orthophonistes auprès de la population ainsi que la contribution des personnes vivant avec des troubles de la communication au sein de la société. Le comédien Robert Brouillette a agi comme porte-parole.

La seconde *Journée sans bruit* s'est tenue dans des écoles des régions de Montréal, du Bas-St-Laurent et de l'Outaouais. Avec le concours d'enseignants et d'audiologistes, cette activité de sensibilisation et d'éducation a permis à plus de 100 jeunes de mieux comprendre la nature de l'audition, de saisir les dangers liés à l'exposition à des niveaux de bruit élevés, de proposer et d'expérimenter des moyens pour le contrôler dans leur environnement. Les meilleures suggestions des jeunes ont été primées sur le site Internet de l'Ordre.

En lien avec l'ensemble de ces événements ainsi que sur plusieurs sujets d'actualité, j'ai donné plusieurs entrevues tant à la radio, à la télévision que dans les média écrits et électroniques.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Le *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OOAQ* a été adopté par le gouvernement. Ce règlement vient officiellement créer les catégories de permis « audiologiste » et « orthophoniste ».

Le *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes* a été adopté par le Bureau de l'Ordre et il a été soumis au gouvernement pour approbation. En vue de l'adoption de ce règlement, l'Ordre a produit à la demande de l'Office le document *Provenance des membres admis à l'Ordre qui ont obtenu un diplôme dans une université située hors Québec entre 2000 et 2006*.

Une étape importante a été franchie en vue de la préparation d'un *Projet de règlement sur la formation continue obligatoire des orthophonistes et des audiologistes*.

Rapport du président et directeur général

En effet, le comité de formation continue de l'Ordre a finalisé sa réflexion sur les exigences et modalités relatives à la formation continue, tout en précisant le cadre des activités ainsi que les modes de contrôle. Dès que cela sera possible, l'Ordre entend procéder à la rédaction d'un projet de règlement devant être élaboré avec le concours de l'Office des professions.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Le budget 2006-2007 dépasse pour la première fois le million de dollars, signe de la croissance de l'Ordre. Des modifications mineures de concordance ont été apportées à la *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au Tableau des membres de l'OOAQ* et à la *Politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'Ordre*.

L'Ordre a poursuivi son partenariat avec la firme Communications Publi-Services, en lui confiant la recherche de publicitaires pour la revue *Fréquences* et la sollicitation d'exposants pour les congrès organisés au bénéfice des membres. Cette collaboration a généré des revenus de près de 25 000\$.

Le contrat d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres a été renouvelé, au même niveau de primes et pour la durée de l'exercice, avec La Capitale. Ceux concernant l'assurance groupe auto et habitation avec La Personnelle et l'assurance-médicaments avec Dale-Parizeau se poursuivent de manière à fournir des produits de qualité aux membres, et ce, aux meilleurs tarifs possibles.

Les tarifs pour le service de référence en privé ont été révisés à la baisse à la suite des commentaires des membres.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, l'Ordre entend poursuivre son action en vue d'amener un meilleur respect du rôle de l'audiologiste et de l'orthophoniste. Il demandera aux autorités gouvernementales de donner rapidement suite aux demandes concernant des modifications au champ d'exercice, au titre professionnel et aux activités réservées. L'Ordre maintiendra sa vigilance au regard des modifications qui pourraient être proposées en lien avec la modernisation des professions en santé mentale et en relations humaines.

L'Ordre espère vivement que la CSST décidera de son propre chef de mettre fin à l'entente avec l'APAQ. Dans le cas contraire, l'Ordre poursuivra les démarches judiciaires entamées lors du précédent exercice. Il y va de la protection du public et du respect des lois en vigueur au Québec.

Au cours de la prochaine année, les efforts seront maintenus en lien avec les effectifs professionnels. Il faut espérer que les programmes en orthophonie et en audiologie pourront poursuivre les démarches entreprises en vue d'accroître les cohortes étudiantes et qu'ils seront soutenus adéquatement pour ce faire, notamment sur la question des cliniques universitaires. L'Ordre participera activement à la 6^e mission de recrutement en Belgique. On souhaite vivement que des programmes d'appoint pour les candidats à l'exercice de la profession soient accessibles sur une base plus large.

Avec la volonté constante d'améliorer l'accès et la disponibilité des services à la population, l'Ordre poursuivra ses efforts en vue d'accroître les partenariats et les collaborations interprofessionnelles.

En prenant connaissance des activités du Bureau et des travaux de ses comités dans les pages qui suivent, vous pourrez mesurer l'engagement de l'Ordre et de ses membres à la réalisation de la mission de protection du public de l'Ordre.

Le Président et directeur général,



Louis Beaulieu, MOA

Activités du Bureau et du comité administratif

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau a tenu 8 réunions régulières et 1 réunion extraordinaire. Cinq séances du comité administratif ont eu lieu.

Les principales décisions du Bureau et du comité administratif ont été (de - d') :

DÉLIVRANCE DE PERMIS ET INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE

- Décerner des permis aux nouveaux membres en vertu de l'article 40 du *Code des professions*; de décerner des permis temporaires en vertu des articles 41, 42.1 et 42.3; d'inscrire et de réinscrire des membres au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 46.
- Accorder et refuser des équivalences de diplôme et de la formation en conformité avec le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- Radier des membres pour différents motifs.

AVIS ET MÉMOIRES

• ADOPTER LES DOCUMENTS :

- *Commentaires de l'OOAQ portant sur le Rapport du comité d'experts - Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines;*
- *Mémoire de l'OOAQ en vue d'apporter des modifications aux articles 36 m), 37 m) et 37.1 du Code des professions;*
- *Avis de l'OOAQ sur la pratique orthophonique en langage écrit chez les jeunes;*

- *Sommaire et résumé, Troubles de la déglutition - Dysphagie.*

- Modifier le *Guide pratique sur la tenue de dossier en CLSC à l'intention des orthophonistes.*
- Abroger la *Politique d'annulation d'une visite d'inspection.*

ADMINISTRATION ET FINANCES

• ADOPTER :

- les états financiers vérifiés de l'exercice se terminant le 31 mars 2006;
- le budget 2006-2007;
- le plan stratégique 2006-2011;
- le programme d'inspection 2006-2007;
- les grandes lignes du plan d'organisation de la permanence.
- Mandater le comité administratif de formuler des propositions au Bureau quant aux responsabilités et pouvoirs à déléguer à ce premier.
- Signer les contrats d'assurance multirisque pour le siège social pour l'année financière 2007-2008 et d'assurance responsabilité professionnelle jusqu'en 2009, avec la compagnie d'assurance La Capitale assurances générales.
- Renouveler le contrat de Mme Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire pour une période de 5 ans.
- Ratifier les ententes de prêt service de Mme Céline Giroux avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et de Mme Carmen Phénix avec le CSSS-Haut-Richelieu-Rouville.
- Rehausser les échelles salariales par l'ajout de 3 échelons au niveau supé-

rieur de chaque échelle, équivalent à 2 % chacun et éliminer les 3 échelons inférieurs de celles-ci pour tous les postes de la permanence, à compter du 1^{er} décembre 2006.

- Adopter un modèle de gouvernance pour la haute direction (présidence, direction générale et secrétariat de l'Ordre) à 2 personnes.
- Réviser les tarifs à la baisse du service de référence en privé sur le site Internet de l'Ordre.
- Accorder un prêt de 15 000\$ sans intérêts à la Fondation pour l'éducation et la recherche en orthophonie et en audiologie.
- Engager l'Ordre dans la réalisation des travaux requis pour un espace additionnel d'une superficie d'environ 678 p.c. adjacent aux lieux loués par l'OOAQ.
- Tenir l'examen pour la reconnaissance de l'équivalence de la formation les 14 et 15 décembre 2006 et de fixer les coûts de reprise à 1 200 \$.
- Intenter une action en nullité devant les tribunaux contre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et M. Réal Bisson, président du conseil d'administration et chef de la direction par intérim, relativement à l'entente intervenue entre la Commission et l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec.
- Adopter le thème ainsi que le programme du mois de la communication 2007 « Opérations génération ».

ÉLECTIONS, NOMINATIONS ET CONSTITUTION DE COMITÉS

- Constater l'élection par acclamation de : Mme Danièle Paquette, ortho-

Activités du Bureau et du comité administratif

phoniste (région Centre); Mme Marie-Pierre Caouette, orthophoniste (région Sud); Mmes Michelyne Hubert et Ruth Gesser, orthophonistes (région de Montréal); Mme Ginette Lafleur, audiologiste (région Nord) et Mme Sophie Waridel, audiologiste (région Ouest).

- Élire au comité administratif Mmes Geneviève Lemieux et Christiane Morrow, orthophonistes, ainsi que Mme Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, et M. Claude Langlais, administrateur nommé.

• **NOMMER :**

- au Conseil interprofessionnel du Québec, Mme Christiane Morrow, orthophoniste, à titre de déléguée ainsi que M. Éric Bégin, audiologiste, à titre de délégué substitut.

- au Conseil québécois d'agrément, M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre, à titre de délégué et M. Éric Bégin, audiologiste et administrateur, à titre de délégué substitut.

- au comité d'admission, Mme Julie Klein, orthophoniste, à titre de membre.

- au comité d'inspection professionnelle, Mme Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, à titre de présidente ainsi qu'à titre de membres Mmes France Désilets et Linda Gagnon, audiologistes, Marie-Claude Paquette et Karine Marcotte, orthophonistes; de renommer M. Donald Lafrenière, audiologiste; et de nommer inspecteurs et enquêteurs : Mmes Maryse Poisson, Anne Bonhomme et Danielle Noreau, orthophonistes, ainsi que Mme Sylvie Auger, audiologiste, à titre de membre expert dans le cadre d'une enquête particulière; de nommer

Mme Céline Giroux, orthophoniste, secrétaire adjointe du comité.

- au comité de révision, Mmes Renée Boisclair-Papillon et Doris St-Pierre Lafond, orthophonistes, à titre respectivement de présidente et de secrétaire; à titre de membres Mme Marthyne Brazeau, audiologiste, M. Benoît Tétreault, orthophoniste, et M. James Archibald, administrateur nommé.

- au comité de discipline, Mme Johanne St-Cyr, orthophoniste, à titre de membre et Mme Thérèse Kirouac, à titre de secrétaire.

- au comité du budget, M. Louis Beaulieu, président et directeur général, Mme Geneviève Lemieux, trésorière et orthophoniste, Mme Sophie Waridel, audiologiste, M. Jean-Pierre Tremblay, administrateur nommé, Mme Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire et M. Conrad Hamel, conseiller aux affaires financières et contrôleur.

- au comité de formation continue, Mme Marie-France Handfield, audiologiste, à titre de présidente et Mmes Chantal Beaugard, Marie-Ève Caty, ainsi que M. Martin Forest, orthophonistes, et de reconduire les mandats de Mmes Christiane Giard et Annie Delyfer, orthophonistes, à titre de membres.

- au comité d'audiologie, Mmes Sophie Waridel, Chantale S. Tremblay et Laurence Martin ainsi que M. Éric Bégin, tous audiologistes.

- au comité des publications, Mme Marie-Claude Gallichan, audiologiste.

- au comité d'orthophonie scolaire, Mme Nicole Boivin, de renommer Mmes Lucie Larose, à titre de présidente, Nicole Fortier, Pascale

Boucher et José Pouliot, à titre de membres, toutes orthophonistes.

- au comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC, Mme Andréanne Belzile, orthophoniste, à titre de membre.

- au comité *ad hoc* pour la définition de la dysphasie, Mmes Marie-Claude Héneault, Lucie Grenier, Elsa Valliet et Chantal Pelletier, orthophonistes, à titre de membres.

- au comité *prix Germaine Huot*, Mmes Germaine Huot, orthophoniste-audiologiste, à titre de présidente, Micheline Pelletier, orthophoniste et Renée Ledoux, audiologiste, à titre de membres.

- au comité des *prix Cardozo-Coderre 2006*, Mme Ann Sutton, orthophoniste (Université de Montréal); M. François Bergeron, audiologiste (Université Laval); Mme Jeanne Claessen, orthophoniste (Université McGill) et Mme Louise Coderre, orthophoniste émérite, à titre de membres.

- au comité scientifique du congrès international en audiologie pédiatrique du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, M. Éric Bégin, audiologiste.

- au comité des journées santé publique de l'Institut national de santé publique du Québec, Mme France Lacombe, audiologiste.

Activités du Bureau et du comité administratif

PRIX, LAURÉATS ET MOTIONS DE FÉLICITATIONS

DÉCERNER :

- le *prix Germaine Huot 2006* à Mme Janick Bisson, orthophoniste et M. Éric Huard, audiologiste.
- une *Mention d'excellence pour une initiative visant à favoriser la diminution du bruit dans une municipalité*, à la municipalité de Val-Joli, située dans la MRC de Val-St-François en Estrie, dans le cadre de l'édition du concours *prix Villes et villages paisibles^{MC}*.
- les *prix Cardozo-Coderre 2006* à : Mmes Christine Poirier, programme d'audiologie de l'Université de Montréal; Mélissa Roy, programme d'orthophonie de l'Université de Montréal et Julie Lafrenière, programme d'orthophonie de l'Université Laval.
- Accorder une motion de félicitations à M. Louis Beaulieu, président et directeur général, pour son élection à titre de président du Conseil interprofessionnel du Québec.

RÉGLEMENTATION

ADOPTER :

- le *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- le *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes*.

Homages

De gauche à droite :

prix Germaine Huot 2006

Mme Germaine Huot, C.M., C.O.,
M. Éric Huard, audiologiste,
Mme Janick Bisson, orthophoniste,
lauréats du prix *Germaine Huot 2006*
et M. Louis Beaulieu.



**Prix d'excellence
pour une
communication
affichée**

décerné dans
le cadre
du 13^e congrès
de l'Ordre

à Mme
Amineh Koravand,
audiologiste



Ci-dessus, de gauche à droite :

prix Cardozo-Coderre 2006

M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre; Mmes Christine Poirier, audiologiste; Julie Lafrenière, orthophoniste; Mélissa Roy, orthophoniste; Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre; Lucie Labbé, directrice de comptes, La Personnelle, assurances générales.



Bourse Raymond-Héту 2006

Mme Annie Delyfer,
orthophoniste, lauréate de
la *Bourse Raymond-Héту 2006*

Rapport de la syndique

Nicole Archambault Moreno, syndique

MANDAT

La syndique a pour fonction statutaire principale de faire enquête au sujet d'un membre et, s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au comité de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt d'une plainte, la syndique peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Elle procède de même à la conciliation des honoraires en vertu du *Règlement de l'Ordre sur la conciliation et l'arbitrage des comptes*.

En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre, elle procède aux enquêtes appropriées.

Enfin, elle est régulièrement sollicitée pour répondre à diverses demandes du public ou des membres sur des questions reliées à l'application des règlements de l'Ordre ayant un aspect déontologique.

ACTIVITÉS 2006-2007

L'enquête entreprise au cours de l'exercice précédent au sujet d'une plainte pour inconfort éprouvé à la suite d'examens audiométriques s'est poursuivie au cours du présent exercice. Bien qu'au terme de cette enquête le dossier ait été fermé, le comité d'inspection professionnelle a néanmoins été informé, conformément à l'article 122.1 du *Code des professions*, qu'il y avait motif raisonnable de croire qu'une vérification de l'exercice de la profession du membre de l'Ordre s'imposait.

Deux autres enquêtes ont été entreprises en cours d'exercice, l'une à la suite d'une plainte pour conflit d'intérêt et l'autre concernant une mésentente découlant d'un partage de responsabilités dans un centre hospitalier. Alors que le premier dossier a été fermé, le second est toujours en enquête. Aucune plainte n'a été portée devant le comité de discipline.

Comme au cours de l'exercice précédent, la syndique est intervenue à plusieurs reprises à la suite de démarches infructueuses de clients auprès de membres pour l'obtention d'un rapport convenu et conforme à la demande.

Elle a en outre répondu à plusieurs demandes d'information de la part du public concernant notamment : les politiques d'annulation de rendez-vous en pratique privée, la facturation, le droit d'accès au dossier de son enfant de la part d'un parent séparé n'ayant pas la garde légale de cet enfant, la responsabilité professionnelle ainsi que les activités professionnelles réservées.

En matière de conciliation et d'arbitrage de comptes, une entente de conciliation est intervenue dans un dossier alors qu'un second dossier était toujours en processus de conciliation en fin d'exercice.

Enfin, la syndique a assisté aux journées du Forum des syndicats tenu sous les auspices du Conseil interprofessionnel du Québec le 7 juin 2006 et le 22 février 2007 ainsi qu'à quelques réunions en rapport avec ses activités.

Comité d'admission

MEMBRES

Carmen Phénix, présidente
Marthyne Brazeau
Carolyn Cronk
Julie Klein

RÉUNIONS (8)

4 avril 2006	17 octobre 2006
11 mai 2006	14 novembre 2006
17 août 2006	15 février 2007
19 septembre 2006	19 mars 2007

MANDAT

- Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire les recommandations au Bureau concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal en orthophonie ou en audiologie mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente de 5 ans. Faire les recommandations au Bureau.
- Étudier les dossiers des candidats, détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie décernée par une université québécoise ou canadienne, demandant une première admission à l'OOAQ tout en ayant obtenu ce diplôme depuis plus de 5 ans.
- Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de 5 ans.
- Tout autre mandat confié par le Bureau de l'OOAQ.

RÉALISATIONS

1. Le comité a étudié :

- 16 dossiers de candidats diplômés à l'étranger demandant l'équivalence des diplômes en orthophonie et;
- 15 dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie.
- Aucun dossier de candidats diplômés à l'étranger en audiologie.

2. Le comité a aussi étudié :

- 3 dossiers de candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise ou canadienne, ayant obtenu ce diplôme plus de 5 ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ ou demandant une réinscription après une absence de plus de 5 ans.
- Les 3 candidats avaient maintenu leurs compétences au cours des 5 dernières années. Donc, leur admission ou réinscription au Tableau des membres de l'Ordre a été recommandée sans autres formalités.

3. Le comité a analysé les résultats à l'examen de reconnaissance d'équivalence de la formation en orthophonie (EREF).

- Cet examen a été développé afin de vérifier les compétences des personnes diplômées à l'étranger ou au Québec et qui n'ont pu se qualifier pour l'équivalence de diplôme de maîtrise en orthophonie. Ces personnes doivent démontrer qu'elles possèdent, au terme d'une expérience pertinente d'au moins 5 ans, les mêmes compétences que les détenteurs de maîtrise en orthophonie d'une université québécoise.
- La 2^e session d'examen s'est tenue les 14 et 15 décembre 2006.
- Il faut souligner que les candidats doivent déboursier des frais pour se présenter à cet examen et au stage. L'objectif étant de pouvoir statuer sur leurs compétences cliniques en orthophonie. L'Ordre vise l'autofinancement de cette activité.

Comité d'admission (suite)

Dossiers étudiés au comité d'admission*			
Demandes d'équivalence du diplôme en orthophonie obtenu à l'étranger	16		
	Recommandations		
	d'équivalence complète en orthophonie	d'équivalence partielle en orthophonie	Refus d'équivalence en orthophonie
	2	12	2
Aucune demande d'équivalence de diplôme en audiologie			
Demandes d'équivalence de la formation en orthophonie	15		
	Recommandations		
	d'équivalence complète en orthophonie car les candidats ont complété la formation manquante	d'examen et de stages en vue d'une équivalence en orthophonie	
	8	7	
		Refus d'équivalence de la formation en orthophonie	Dossiers non finalisés en orthophonie
	3	4	
Aucune demande d'équivalence de la formation en audiologie			

4. La présidente du comité a participé à la 5^e mission de recrutement en Belgique.

La mission s'est déroulée du 3 au 6 mai 2006, sous la direction de Recrutement Santé-Québec. Les directrices des programmes universitaires de licence en logopédie ont collaboré à la mission en faisant la promotion de la mission auprès de leurs finissants et en mettant des locaux à la disposition des membres de la mission. L'Ordre les remercie de leur précieuse collaboration.

- 30 candidates finissantes ont été rencontrées individuellement ou en groupe;
- 10 candidates ont été rencontrées en entrevue de sélection;
- 8 des 10 candidates retenues sont arrivées au Québec entre août 2006 et mars 2007 : 6 exercent dans un établissement de santé et 2 en scolaire. Les 2 autres candidates n'ont pas obtenu leur diplôme de licence en logopédie durant l'année 2006; elles devraient l'obtenir en juin 2007 et arriver au Québec durant l'été 2007;
- 2 licenciées qui avaient été retenues lors d'entrevues de sélection en mai 2005 sont arrivées au Québec durant l'été 2006; une en scolaire et l'autre en santé;
- 2 candidates non rencontrées en entrevue lors de la mission sont arrivées au Québec durant l'année et ont été embauchées par un établissement de santé.

* En lien avec les articles 8, 9 et 10 du *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels*, le lecteur trouvera, à la page suivante, les données relatives aux demandes d'équivalence, les recommandations du comité, la délivrance des permis restrictifs temporaires et enfin la délivrance des permis réguliers, au cours de l'année 2006-2007.

Comité d'admission (fin)

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs et spéciaux

	Reçue(s)		Acceptée(s)		Refusée(s)		Reçue(s) qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
	O	A	O	A	O	A	O	A
Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	13	2	13	2	0	0	0	0
Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Demandes de permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^{er} de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	12	0	12	0	0	0	0	0

O = orthophoniste • A = audiologiste

Activités relatives à la délivrance de permis d'orthophoniste et d'audiologiste *

	Orthophonie	Audiologie	Total
Diplômes donnant ouverture au permis, article 184 <i>Code des professions</i>	74	19	93
Équivalences de diplômes (hors du Québec)	29	8	37
Équivalences de la formation	8	-	8
TOTAL	111	27	138

* En application avec le premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*.

Comité de la formation

MEMBRES DÉSIGNÉS

par l'Ordre :

- M. Louis Beaulieu, président du comité et président et directeur général de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
- Mme Carmen Phénix, présidente du comité d'admission

par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :

- Mme Louise Getty, directrice, École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal
- Mme Shari Baum, directrice, École des sciences de la communication humaine, Université McGill

par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- Mme Anne Robitaille, représentante du ministre remplacée par Mme Isabelle Augustin (novembre 2006)

observateur (avec droit de parole) :

- M. Joël Macoir, directeur du Programme d'orthophonie, Université Laval

MANDAT

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. »

Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes*.

RÉUNIONS

Le comité a tenu 2 réunions au cours du présent exercice. Les questions relatives à la pénurie d'orthophonistes et d'audiologistes et à la nécessité de former plus d'étudiants dans les universités québécoises sont demeurées des préoccupations au cours du présent exercice. Les représentants des universités ont affirmé que ces dernières ne pourraient augmenter le nombre d'étudiants qu'à deux conditions : premièrement, par la mise sur pied de cliniques universitaires, considérant le nombre accru de stages à organiser et, deuxièmement, par le financement pour l'embauche de professeurs supplémentaires.

L'Université Laval a décidé d'augmenter le nombre d'étudiants qu'elle admettra à son programme d'orthophonie dès 2007, à 35, en vue d'atteindre 50 places en 2008. À l'Université de Montréal, des discussions ont été amorcées en vue d'accroître le nombre d'étudiants dès septembre 2007. L'Université McGill vise une hausse de 2 étudiants (passant de 25 à 27 étudiants).

En ce qui concerne l'effectif en audiologie à l'Université de Montréal, on constate que le nombre de diplômés ne correspond pas au nombre d'étudiants admis en audiologie, soit 25, car environ 5 étudiants bifurquent vers l'orthophonie ou un autre domaine, durant leur parcours scolaire. Cette situation ne permettra pas de répondre à l'objectif de 25 diplômés par année, chiffre retenu lors de l'exercice de la planification de la main-d'œuvre. De plus, nous identifions que le nombre de 25 diplômés en audiologie par année ne permettra pas de répondre aux besoins de la population.

En lien avec la formation continue, il faut accroître la collaboration entre les universités, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Association québécoise des orthophonistes et des

audiologistes dans le cadre de l'offre de formation continue.

Ensuite, en lien avec la formation d'appoint, il y a lieu de réitérer les demandes pour harmoniser les frais de scolarité des étudiants étrangers, détenteurs d'un permis temporaire restrictif, tel que décerné par l'Ordre, avec ceux des étudiants québécois afin de permettre aux étudiants étrangers de compléter la formation d'appoint dans les universités du Québec.

Enfin, il est pressant d'obtenir un financement adéquat afin que les universités mettent sur pied des programmes de formation d'appoint à l'intention des diplômés à l'étranger en processus de reconnaissance d'équivalence.

Le comité s'est saisi des principales recommandations du *Rapport sur la modernisation des professions en santé mentale*. Tout en reconnaissant l'à-propos d'améliorer l'encadrement des pratiques professionnelles dans ce secteur, il s'est dit préoccupé par la formulation de certaines recommandations en lien avec des activités qu'il y est proposé de réserver aux psychologues. Le comité rappelle toute l'importance que les activités qui pourraient être réservées le soient sur la base des compétences réellement acquises.

Le projet de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal de faire passer le programme d'audiologie au niveau du doctorat (D. Aud.) a été de nouveau discuté au comité. Tout en soulignant le fait que le projet présenté semble bien développé, il a été rappelé l'importance de réaliser la démonstration qu'un tel changement s'appuie sur la nécessité d'un accroissement de compétences en lien avec les impératifs de l'exercice de la profession. Il a été suggéré qu'une étude de besoins soit réalisée conjointement par l'Université et l'Ordre.

Comité d'inspection professionnelle

MEMBRES

Renée Boisclair Papillon, présidente
France Désilets

(jusqu'en septembre 2006)

Linda Gagnon
(à partir de novembre 2006)

Donald Lafrenière

Marie-Claude Paquette
(jusqu'en septembre 2006)

Sonia Chabot

Karine Marcotte (à partir de mars 2007)

INSPECTEURS

Maxianne Berger	Lorna Dowson
Richard Larocque	Claudine Paris
Marie-Claude	Céline Giroux
Leclerc	France Lacombe
Sonia Chabot	Maryse Poisson
Danielle Noreau	(à partir de mars 2007)
Renée Boisclair Papillon	

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Son mandat est de surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection qu'il détermine et que le Bureau approuve. S'il y a lieu, le CIP procède à des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres.

RÉUNIONS

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 9 réunions régulières et 2 réunions avec les inspecteurs.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Au cours de l'année 2006-2007, le CIP a réalisé les 200 activités d'inspection prévues à son programme, soit 50 visites d'inspection générale et 150 activités d'inspection indirecte (questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice).

Répartition des visites d'inspection par profession selon les milieux de pratique

Milieu de travail	O	A	O-A	Total
SANTÉ	16	6	-	22
CH	4	4	-	8
CHSLD	-	-	-	-
CLSC	2	-	-	2
CR	10	2	-	12
SCOLAIRE	5	-	-	5
PRIVÉ	15	7	1	23
Total	36	13	1	50

O = orthophoniste A = audiologiste O-A = orthophonistes-audiologiste

Tableau 1

De plus, il a mené 3 enquêtes particulières sur la compétence professionnelle de membres.

Les visites d'inspection ont été réalisées auprès de 36 orthophonistes, 13 audiologistes et 1 orthophoniste-audiologiste

(voir tableau 1) : • les orthophonistes se répartissent de cette façon : 16 en santé, 5 en scolaire, 15 en pratique privée ; • les audiologistes se répartissent de cette façon : 6 en santé et 7 en pratique privée ; • l'orthophoniste-audiologiste visité travaille en privé.

Répartition des visites d'inspection par profession selon les régions du Québec

Régions	O	A	O-A	TOTAL
01	-	-	-	-
02	-	-	-	-
03	9	4	-	13
04	1	-	-	1
05	-	-	-	-
06	15	3	1	19
07	1	-	-	1
08	-	-	-	-
09	-	-	-	-
10	-	-	-	-
11	-	-	-	-
12	-	-	-	-
13	3	1	-	4
14	1	-	-	1
15	2	1	-	3
16	4	4	-	8
17	-	-	-	-
18	-	-	-	-
Total	36	13	1	50

La région 18, correspond à l'extérieur du Québec.

Tableau 2

Comité d'inspection professionnelle (suite)

Répartition des inspections indirectes par profession selon les milieux de pratique

Milieu de travail	O	A	O-A	Total
SANTÉ	65	26	–	91
CH	20	19	–	39
CHSLD	3	–	–	3
CLSC	3	–	–	3
CR	39	7	–	46
SCOLAIRE	30	1	1	32
PRIVÉ	26	1	–	27
Total	121	28	1	150

O = orthophoniste A = audiologiste O-A = orthophonistes-audiologiste

Tableau 3

Ces visites d'inspection ont été menées dans 8 régions du Québec (voir tableau 2).

Les inspections indirectes ont été réalisées auprès de 121 orthophonistes, 28 audiologistes et 1 orthophoniste-audiologiste (voir tableau 3).

- Les orthophonistes se répartissent de cette façon : 65 en santé, 30 en scolaire et 26 en pratique privée.

- Les audiologistes se répartissent de cette façon : 26 en santé, 1 en scolaire et 1 en pratique privée.

- L'orthophoniste-audiologiste provient du milieu scolaire.

Ces inspections indirectes ont été menées dans 12 régions du Québec (voir tableau 4).

Les 3 enquêtes sur la compétence professionnelle ont été décidées par le CIP à la suite d'inspections directes auprès d'un audiologiste et deux orthophonistes. Elles ont toutes donné lieu à des recommandations au Bureau de prendre une des mesures prévues à l'article 113 du *Code des professions*.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les membres visités ont été choisis parmi ceux qui n'avaient jamais été inspectés et qui travaillent en solo. S'ajoutent ceux pour qui une visite faisait suite à une recommandation du CIP ou à une demande acheminée au CIP par une instance au sein de l'Ordre. Les membres dont l'inspection s'est faite par questionnaire ont été choisis parmi ceux qui travaillent au sein d'un groupe d'orthophonistes ou d'audiologistes et dont une ou plusieurs activités d'inspection avaient déjà eu lieu dans ces milieux.

AUTRES RÉALISATIONS

Au cours de leurs réunions, en plus des activités d'étude des rapports d'inspections directes et indirectes qui leur sont soumis, les membres du CIP ont traité certaines problématiques ou questions. Ainsi, les membres ont : • pris position relativement à certains articles du règlement sur les dossiers et la tenue des bureaux; • débuté la révision du questionnaire d'inspection.

ARTICLES PARUS DANS PARENTHÈSES TRAITANT DE SUJETS EN LIEN AVEC LA TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX

Les sujets qui font l'objet d'articles constituent des réponses aux interrogations manifestées par les membres : 1. Notions de « synthèse des données relatives à l'évaluation » et de « rapport d'évaluation » orthophonique ou audiologique (avril-mai 2006); 2. Le travail des audiologistes dans des bureaux d'audioprothésistes (août-sept. 2006).

Répartition des inspections indirectes par profession selon les régions du Québec

Régions	O	A	O-A	TOTAL
01	3	-	-	3
02	-	-	-	-
03	19	2	-	21
04	4	1	-	5
05	-	1	-	1
06	50	19	1	70
07	2	-	-	2
08	-	-	-	-
09	-	-	-	-
10	-	-	-	-
11	-	-	-	-
12	3	-	-	3
13	3	-	-	3
14	4	-	-	4
15	11	1	-	12
16	21	4	-	25
17	1	-	-	1
18	-	-	-	-
Total	121	28	1	150

La région 18, correspond à l'extérieur du Québec.

Tableau 4

Comité de réglementation

MEMBRES

Louis Beaulieu, président et directeur général
Geneviève Lemieux, orthophoniste
Christiane Morrow, orthophoniste
Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre
M^e André Thauvette, conseiller externe

MANDAT

Élaborer ou réviser les projets de règlements découlant du *Code des professions*.

RÉUNION

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours du présent exercice.

Comité de discipline

MEMBRES

M^e Jacques Lamoureux, président
Colette Castonguay, orthophoniste
Lucie Morin, orthophoniste
Valérie Tremblay, audiologiste
Johanne St-Cyr, orthophoniste
Thérèse Kirouac, secrétaire

MANDAT

Le comité de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre.

RÉUNION

Au cours du présent exercice, le comité de discipline n'a reçu aucune plainte et n'a tenu aucune séance.

Comité de révision

MEMBRES

Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, présidente
James Archibald, administrateur nommé
Marthyne Brazeau, audiologiste
Doris St-Pierre Lafond, orthophoniste, secrétaire
Benoît Tétreault, orthophoniste

MANDAT

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline (art. 123.3. *Code des professions*).

RÉUNION

Au cours du présent exercice une demande a été acheminée au comité. Le comité a rendu un avis concluant qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline, avis qui fut expédié au demandeur et au syndic.

Comité de formation continue

MEMBRES

Anne Bastard, présidente
(en jusqu'à novembre 2006)
Chantal Beauregard
Marie-Eve Caty
Annie Delyfer
Nathalie Demers
Martin Forest
Christiane Giard

Marie-France Handfield, présidente
(à partir de novembre 2006)
Marie-Soleil Houde
Arrivée(s) : Marie-Eve Caty et
Martin Forest
Démission(s) : Anne Bastard,
présidente depuis 2000

MANDAT

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

MANDATS PARTICULIERS

Établir un partenariat initial avec divers établissements offrant de la formation continue aux membres.

RÉUNIONS

Le comité s'est réuni à 3 reprises, soit les 12 mai 2006, 10 novembre 2006 et 2 février 2007.

RÉUNION SPÉCIALE

Une réunion s'est tenue le 2 février 2007 avec des organismes offrant de la formation continue.

RÉALISATIONS

4 activités ont eu lieu, soit 3 en orthophonie et 1 en audiologie, toutes dans la grande région de Montréal.

GRANDS DOSSIERS

Un partenariat initial a été établi avec les universités de Montréal, McGill, Laval et l'Association québécoise des orthophonistes et audiologistes (AQOA), afin d'élargir l'accessibilité de formation aux membres et minimiser les risques que des événements portent sur les mêmes thèmes au même moment. Une rencontre annuelle est envisagée par les divers partenaires et l'élargissement du partenariat avec d'autres établissements est éventuellement souhaité.

Le comité a réfléchi au rôle de l'agente de liaison au siège social qui contribuera à la planification et à la logistique des formations du comité (c.-à-d. planification du budget, réservations des salles, participation aux réunions du comité, liens avec le Bureau, etc.). Au grand bonheur du comité, Mme Carmen Phénix a débuté sa contribution en mars, ce qui permettra ainsi d'alléger les tâches des membres du comité et qui favorisera la mise sur pied d'un plus grand nombre de formations pouvant être offertes aux membres.

DEMANDES DE BOURSES DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

orthophonie : 1 audiologie : 1

Les comités facultatifs et ad hoc

L'Ordre s'appuie sur ses membres pour mener à bien ses obligations et veiller au développement professionnel. Par une large participation bénévole, qui témoigne de la vitalité de nos professions, l'Ordre s'assure de fonder son action sur la contribution des pairs, dans l'esprit de ce que souhaite le législateur. C'est ainsi que l'Ordre s'acquitte de sa mission de protection du public et peut également se prononcer sur des questions d'intérêt public pour la société québécoise.

Comités facultatifs

comité d' **audiologie**
comité de **communication**
comité des **publications**
comité d' **orthophonie scolaire**
comité d' **orthophonie et d'audiologie en CLSC**
comité de **prix Germaine Huot**

Comités ad hoc

comité *ad hoc* sur la **définition des troubles primaires du langage/dysphasie**
comité *ad hoc* **conjoint RRQ-OOAQ projet révision réglementaire / annexe c.1 Règlement sur les impôts /tableau 2.4 : troubles du langage**
comité *ad hoc* de **révision des pratiques entourant les troubles du traitement auditif (TTA)**
comité *ad hoc* sur les **émissions otoacoustiques**
comité *ad hoc* pour **établir des lignes directrices sur l'encaissement de tiers (proches et personnel de soutien)**
comité *ad hoc* sur **le rôle de l'orthophoniste en langage écrit chez les jeunes**
comité *ad hoc* **de formation continue en ajustement des aides auditives**
comité *ad hoc* **prix étudiants Cardozo-Coderre**
comité *ad hoc* pour l'attribution de la **Bourse Raymond-Héty**
comité *ad hoc* **prix Villes et villages paisibles^{MC}**

Tableau des membres

Répartition régionale au 31 mars 2007		Hommes	Femmes	Total
Région 01	Bas-Saint-Laurent	2	27	29
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	38	40
Région 03	Capitale-Nationale	19	178	197
Région 04	Mauricie	3	43	46
Région 05	Estrie	7	56	63
Région 06	Montréal	28	632	660
Région 07	Outaouais	5	66	71
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	2	23	25
Région 09	Côte-Nord	1	10	11
Région 10	Nord-du-Québec	0	2	2
Région 11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	17	18
Région 12	Chaudière-Appalaches	0	62	62
Région 13	Laval	3	61	64
Région 14	Lanaudière	5	66	71
Région 15	Laurentides	0	92	92
Région 16	Montérégie	10	238	248
Région 17	Centre-du-Québec	1	31	32
Hors du Québec		3	37	40
Total au 31 mars 2007		92	1679	1771

Nombre de membres au 31 mars 2006	Hommes	Femmes	Total
	86	1578	1664

Membres inscrits au Tableau

le 31 mars 2006 **1664**

Permis délivrés et inscriptions	107
Membres réinscrits	8
Permis temporaires et inscriptions	26
Autorisations spéciales (art. 39)	0
Équivalences de diplôme (30) ¹	
Radiations au Tableau	(34)

Membres inscrits au Tableau

le 31 mars 2007 **1771**

¹ Les 30 équivalences de diplôme accordées ont mené à la délivrance d'un permis et sont donc incluses dans les 107 permis délivrés.

COTISATION ANNUELLE 2006-2007

Pour l'exercice 2006-2007, les montants de cotisation payables au 1^{er} avril 2006 se répartissaient comme suit, selon les classes de membres :

membre régulier	500 \$
membre externe	250 \$
membre associé	375 \$
membre étudiant	250 \$
membre retraité	125 \$
membre invalide	125 \$
membre émérite	nil

États financiers

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

Table des matières

Rapport des vérificateurs	28
État des revenus et dépenses	29
État du surplus	30
Bilan	30
Notes complémentaires	31-32
Informations additionnelles -Annexe . . .	32

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2007 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Béclair/Deloitte & Touche
s.e.n.c.r.l.
Les Tours Triomphe
2540, boul. Daniel-Johnson
Bureau 300
Laval QC H7T 2S3
Canada

Tél. : 450-978-3500
Télé. : 514-382-4984
www.deloitte.ca

Comptables agréés

Le 11 mai 2007

État des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Revenus		
Cotisations des membres	816 696	770 188
Inscriptions et admissions à la pratique	23 276	23 013
Amendes	4 480	3 932
Abonnements étudiants	5 831	3 988
Frais d'études de dossiers	12 917	11 900
Services de recherche d'emploi	34 300	46 433
Ristournes - assurances	23 510	21 000
Revenus de placement	20 546	14 871
Colloque net des dépenses - annexe	14 094	-
Publicité	14 054	20 753
Guides et DVD - Dysphasie	6 398	21 728
Service de référence	12 001	15 586
Congrès net des dépenses - annexe	18 707	-
	1 006 810	953 392
Dépenses		
Salaires (comprend une partie des honoraires des inspecteurs)	503 697	476 965
Honoraires et frais de déplacement	16 040	15 093
Charges sociales	86 605	79 719
Charges locatives	60 879	56 992
Frais de courrier	37 527	27 201
Impression et photocopies	79 126	61 534
Frais de comptabilité et de vérification	5 832	6 000
Contentieux et services juridiques	46 206	37 237
Frais d'assemblées et divers	22 220	17 411
Télécommunications	11 384	11 235
Dépenses des comités - annexe	48 372	29 508
Conseil interprofessionnel du Québec	8 625	7 857
Frais de réunions de bureau	25 688	11 596
Fournitures de bureau	4 806	4 314
Fournitures informatiques	24 899	19 874
Congrès, formation et perfectionnement	3 619	4 936
Communications et marketing	33 149	26 811
Examen pour équivalence de la formation	1 878	12 381
Amortissement	16 381	16 499
Dévaluation de placement	-	4 499
Coûts des cartables et des DVD vendus	-	18 941
50 ^e anniversaire	1 026	4 268
	1 037 959	950 871
Excédent des (dépenses sur les revenus)		
revenus sur les dépenses	(31 149)	2 521

État du surplus de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007			2006
	Investi en immobilisations	Non réservé	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	61 564	69 708	131 272	128 751
Acquisition d'immobilisations	10 198	(10 198)	-	-
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	(16 381)	(14 768)	(31 149)	2 521
Surplus à la fin	55 381	44 742	100 123	131 272

Bilan au 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Débiteurs	64 007	53 746
Frais payés d'avance	13 794	29 946
	77 801	83 692
Placements (note 3)	210 101	205 100
Immobilisations (note 4)	55 382	61 565
	343 284	350 357
Passif		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	50 000	8 367
Découvert bancaire	78 926	60 343
Créditeurs et charges à payer	114 235	99 693
Revenus perçus d'avance (note 6)	-	50 682
	243 161	219 085
Surplus		
Investi en immobilisations	55 381	61 564
Non réservé	44 742	69 708
	100 123	131 272
	343 284	350 357

Approuvé par



Louis Beaulieu, MOA, président et directeur général



Geneviève Lemieux, MOA, trésorière

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2007

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des Professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des Professions* au Québec.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Placements

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constataion des produits

La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des

produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2007	2006
	\$	\$
Fonds communs de placements, au coût net d'une dévaluation de néant (4 499 \$ en 2006) (cours de marché 11 355 \$; 10 101 \$ en 2006)	10 101	10 101
Obligations, portant intérêts de 2,95 % à 4,25 %, encaissables de juin 2007 à décembre 2009, au coût (cours de marché 213 441 \$; 209 274 \$ en 2006)	200 000	194 999
	210 101	205 100

4. Immobilisations

	2007		2006	
	Coût	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	41 240	22 032	19 208	17 933
Équipement informatique	109 133	82 674	26 459	31 975
Améliorations locatives	18 862	9 147	9 715	11 657
	169 235	113 853	55 382	61 565

5. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$ portant intérêts au taux préférentiel majoré de 1 % pour la gestion courante de ses opérations. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 \$ échéant en juin 2007.

6. Revenus perçus d'avance

	2007	2006
	\$	\$
Examen	-	1 800
Cotisations	-	225
Revenus de publicité	-	2 500
Revenus de congrès	-	46 157
	-	50 682

Notes complémentaires (suite) de l'exercice terminé le 31 mars 2007

7. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de 10 ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. L'engagement total pour les prochains exercices est de 360 281 \$ et comporte une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2008	55 554
2009	56 670
2010	57 786
2011	58 901
2012	60 017
2013 et suivants	71 353

De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant en janvier et mars 2009 relatifs à de l'équipement pour un montant de 23 760 \$ dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2008	11 880
2009	11 880

8. Flux de trésorerie

Les principaux mouvements de trésorerie incluent les transactions suivantes :

	2007	2006
	\$	\$
Amortissement	16 381	16 499
Aliénation de placements	794 999	13 883
Acquisition de placements	(800 000)	(50 000)
Acquisition d'immobilisations	(10 198)	(18 187)
Dévaluation de placement	-	4 499

Annexe

Informations additionnelles de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Colloque		
Revenus	55 744	-
Dépenses	41 650	-
Excédent des revenus sur les dépenses	14 094	-
Congrès		
Revenus	233 422	-
Dépenses	214 715	-
Excédent des revenus sur les dépenses	18 707	-
Formation continue		
Revenus d'inscription	33 890	19 315
Frais des activités	27 123	10 839
	6 767	8 476
Dépenses du comité	2 825	1 163
Excédent des revenus	3 942	7 313
Autres comités		
Dépenses		
Formation	79	-
Audiologie	568	-
Orthophonie scolaire	349	1 238
Orthophonie et Audiologie - CLSC	411	436
Inspection professionnelle *	28 219	12 018
Admission	1 076	1 632
Arbitrage	-	413
Publication	611	356
Syndic	5 829	5 053
Ad hoc	14 205	13 899
Communications	364	224
Discipline	543	1 552
Révision des plaintes	60	-
	52 314	36 821
Dépenses des comités	48 372	29 508

* Comprend les dépenses du comité d'inspection et une partie des honoraires des inspecteurs.

Mission de l'Ordre

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, un organisme régi par le *Code des professions*, a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre soutient le développement de la compétence des orthophonistes et des audiologistes et surveille l'exercice professionnel de ses membres. Il voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité; ce faisant, il contribue à l'intégration sociale des individus et à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise.



Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

235, boul. René-Lévesque Est -

Bureau 601

Montréal (Québec) H2X 1N8

téléphone : (514) 282-9123

sans frais : 1 888 232-9123

télécopieur : (514) 282-9541

courriel : info@ooaq.qc.ca

site web : www.ooaq.qc.ca